

En Haute-Saône

PRODUCTION LAITIÈRE / Les contraintes sanitaires imposées par le gouvernement pour tenter d'endiguer la propagation du coronavirus obligent les laboratoires d'analyses laitières à réduire la voile. Le point au Lial de Rioz, qui s'apprête sous l'égide du Cniel à passer en « service dégradé ».

Les analyses de lait à l'heure du covid-19

« Les analyses de routine pour le paiement du lait à la qualité seront toujours effectuées, rassure d'emblée Jean-Paul Cussac, directeur du Lial de Rioz. Suite aux mesures préventives annoncées par le gouvernement quant à l'épidémie de COVID-19, le laboratoire interprofessionnel a mis en place toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé de ses collaborateurs et assurer une continuité de service afin de répondre aux exigences réglementaires en concertation avec les organismes concernés. » Les mesures préventives ont en effet un impact direct sur les capacités d'analyse du laboratoire : « la garde des enfants à domicile, le retrait des personnes "à risque" nous mettent dans une situation de sous-effectif, ce à quoi il faut ajouter les mesures de distances entre les personnes à l'intérieur des pièces du laboratoire où nous réalisons les différentes opérations... Nous ne pouvons pas maintenir la cadence des analyses à son rythme de croisière », poursuit le directeur. « Par mesure de sécurité et de prévention, nous avons aussi restreint les échanges physiques. C'est la raison pour laquelle, afin de pouvoir continuer à servir ses clients en toute sécurité, le laboratoire a été fermé aux personnes extérieures (hors livraison)

depuis le mardi 17 mars 2020, à midi. »

Les analyses réglementaires en priorité

Au niveau national, la concertation a été de mise pour que tous les laboratoires interprofessionnels puissent pendant cette période de crise continuer à proposer des analyses en parfaite cohérence et adéquation avec les règles sanitaires européennes et françaises. Le bureau du conseil d'administration du Cniel s'est réuni à cet effet mardi 17 mars. Chaque laboratoire a défini son propre plan de continuité d'activité, de manière à pouvoir assurer ses missions prioritaires, à savoir le paiement du lait en fonction de sa composition hygiénique et sanitaire, le contrôle sanitaire du lait et des produits laitiers, le contrôle sanitaire d'autres produits agro-alimentaires (eaux, produits carnés, etc.), et enfin les analyses de santé animale. Un plan de fonctionnement dégradé a été validé, il permet l'abaissement de la fréquence des analyses et la réduction du nombre de critères analysés pour se concentrer sur les paramètres obligatoires (Germes totaux, antibiotiques, MG, MP, Cellules, FPD/cryoscopie ainsi que la recherche de germes de Listeria et de Salmonelles). Il permet aussi de



réduire en conséquence la fréquence de collecte des échantillons dans les laiteries et des contrôles externes (contre-prélèvements en ferme, accompagnements de chauffeurs, formations de chauffeurs, contrôles aux quais des usines...).

Pas d'apports directs d'échantillons

Le classement prioritaire de ces activités des laboratoires s'accompagne d'une autorisation de circuler librement pour la collecte des échantillons, de même que de l'autorisation pour leurs

fournisseurs de circuler librement, quand la collecte est sous-traitée, ou de transporter les consommables nécessaires aux analyses. Pour maintenir l'activité et la circulation du personnel et des consommables, les laboratoires disposeront d'une lettre de mission ou un document officiel les autorisant à poursuivre leur activité. « Assurer nos missions réglementaires et vous protéger ainsi que nos équipes sont nos priorités. Nous allons organiser l'activité de façon à mobiliser un minimum de personnel pour réaliser en priorité les analyses réglementaires, résume

Jean-Michel Cussac. Par conséquent, nous n'acceptons plus les échantillons apportés en direct au laboratoire. » Les responsables restent à votre disposition, et leurs adresses électroniques ainsi que leurs numéros de téléphone directs sont disponibles à la page « Contact - Vos interlocuteurs » du site internet du Lial (lialrioz.fr). Le standard reste ouvert de 10h à 12h et de 14h à 15h. « En dehors de ces horaires vous pouvez nous contacter par courriel adressé à bureau@lialrioz.fr » ■

Alexandre Coronel

TRIBUNE DE CHRISTIANE LAMBERT, PRÉSIDENTE DE LA FNSEA - CRISE SANITAIRE COVID19 / Se nourrir, se soigner, travailler : les priorités nationales confirmées pour les 15 jours de confinement instaurées par le Président de la République.

La FNSEA répond « présent »

Notre pays vit une situation historique et inédite. Tristement historique, tant la propagation du Covid19 est sournoise, invisible et imprévisible.

Dans ce contexte, priorité à la santé de nos familles, de nos proches, de nos collègues et de tous nos concitoyens. La profession agricole répond « présent » à l'appel à mobilisation nationale, fidèle à ses valeurs d'unité et de solidarité.

Présent au présent !

Car l'urgence est d'assurer la continuité de l'activité économique du pays. Travaillant avec du vivant, l'agriculture doit intégrer les réalités climatiques et biologiques, car la vie ne s'arrête pas ! Nourrir, nettoyer, soigner ses animaux

sont des tâches quotidiennes, voire biquotidiennes, pour les éleveurs. Le printemps accélère la croissance de la végétation et le besoin d'intervention dans les champs, vergers, maraîchages, pépinières, pour semer, fertiliser, traiter, tailler et... récolter les produits primeurs tant attendus par les consommateurs : fraises, asperges, radis, salades, navets...

Les agriculteurs sont au rendez-vous de l'effort national, et mettent sur la table des Français des produits frais au quotidien, sans risque de rupture. Disons-le : alors que les médias ne parlent que de pâtes - pardon à nos producteurs de blé dur ! - il faut enchanter l'alimentation de nos concitoyens avec les produits de

saison. C'est même salutaire pour les agriculteurs qui ont perdu les débouchés vers les restaurants et cantines.

Présent au futur !

Oui, nous voulons conserver en France cette agriculture diversifiée et fiable qui permet une alimentation de qualité, sûre et saine.

Mais encore faut-il que les politiques de notre pays créent les conditions favorables.

Depuis de nombreuses années, nous alertons sur les concurrences déloyales subies par le secteur agricole en raison de conditions de productions totalement différentes dans d'autres pays et qui inondent nos étals et nos cantines. Depuis de nombreux mois nous répétons

« N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas dans nos assiettes ». De nombreuses associations et ONG ont soutenu ce message lors des débats CETA et Mercosur. C'est positif !

Dans ce contexte, entendre le Président de la République, le 12 mars au soir, affirmer « confier notre alimentation à d'autres (...) serait une folie », qu'il faut « repenser notre souveraineté alimentaire française et européenne nécessitera des décisions de rupture », interpelle positivement. Surtout quand il conclut : « Je l'assumerai. »

Nous saurons le rappeler lors des débats sur le budget et les orientations de la future PAC, où l'Europe ne doit pas « débrayer » sur son ambition de production performante et durable.

Nous le rappellerons dans tous les débats sur la protection des terres agricoles, les tentations de surtranspositions des règles environnementales, les oppositions aux projets d'irrigation ou de modernisation des élevages.

La souveraineté alimentaire est capitale, comme dans les années 1960 quand le général de Gaulle et Edgar Pisani, ministre de l'Agriculture, en ont fait une ambition nationale et européenne.

60 ans plus tard, l'Histoire se répète. Mais avec les conséquences du changement climatique qui s'imposent à nous et la circulation mondialisée des biens et des personnes qui amplifient les risques sanitaires, elle appelle des décisions politiques stratégiques, à la hauteur de l'enjeu.

La FNSEA sera présente, en interlocuteur responsable et courageux. ■

Brèves

COVID-19 / Malgré le durcissement, l'agriculture toujours épargnée par les restrictions (FNSEA)

Après l'annonce du confinement à domicile pour 15 jours, « il est, ce matin, confirmé que les activités agricoles ne sont pas concernées par [les] restrictions d'activités » liées à l'épidémie de coronavirus, affirme la FNSEA dans un communiqué de presse le 17 mars. Une annonce qui fait suite à un « échange avec le ministre de l'Agriculture » le 17 mars au matin. « L'arrêté du 15 mars qui listait les activités autorisées n'est pas remis en question », avance le syndicat. « Les agriculteurs et leurs salariés pourront donc poursuivre leur activité, qui ne peut être réalisée en télétravail, à condition de respecter les gestes barrières » et « les formalités administratives nécessaires à la circulation des personnes ». « Dans ce moment difficile pour l'ensemble des Français, la fourniture de produits agricoles et alimentaires est en effet une priorité absolue », indique le communiqué de la première fédération d'exploitants agricoles. « Travaillant avec du vivant, les agriculteurs et acteurs du secteur agricole » se posaient « de très nombreuses questions sur les conséquences des nouvelles mesures, en raison du caractère biologique et du lien au climat » de leurs activités. ■

